

Arrêté ministériel portant approbation des référentiels de validation des compétences associés au métier de « Technicien/Technicienne en ventilation mécanique contrôlée résidentielle » dans le cadre de l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue

A.M. 19-01-2024

M.B. 16-04-2024

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Vu le décret de la Communauté française du 03 mai 2019 portant assentiment à l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences dans le champ de formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Considérant l'approbation du Comité directeur du Consortium de validation des compétences du 11 octobre 2023,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les référentiels de validation des compétences relatifs au métier de « Technicien/Technicienne en ventilation mécanique contrôlée résidentielle » sont approuvés comme suit :

Métier	Titre	Code
Technicien/Technicienne en ventilation mécanique contrôlée résidentielle	UC1 : Raccorder une unité centrale, mettre en service, entretenir et dépanner une installation VMC résidentielle	TECVENT1
	UC2 : Concevoir et dimensionner une installation VMC résidentielle	TECVENT2

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 19 janvier 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET